

DAJ//



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARR26_0131 - Arrêté portant nomination du représentant de Monsieur le Maire au sein de l'association Mission locale de la vallée de Montmorency

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-15 et L. 2122-18,

Vu la délibération n° 12.149 du Conseil municipal du 17 décembre 2012 portant adhésion de la commune de Montigny-lès-Cormeilles à la Mission locale de la vallée de Montmorency,

Vu les statuts de l'association Mission locale de la vallée de Montmorency en date du 24 juin 2024, et notamment son article 5,

Considérant que la commune de Montigny-lès-Cormeilles est membre de la Mission locale de la vallée de Montmorency,

Considérant que la commune de Montigny-lès-Cormeilles est représentée par Monsieur le Maire, ou son représentant, membre de droit, auprès de la Mission locale de la vallée de Montmorency,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ou des membres du conseil municipal,

Considérant qu'il a lieu de désigner Monsieur Mohamed BOUROUIS, Cinquième adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à l'insertion professionnelle, pour représenter Monsieur le Maire, dans l'ensemble de ses prérogatives au sein de la Mission locale de la vallée de Montmorency,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Mohamed BOUROUIS, Cinquième adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à l'insertion professionnelle, est chargé de représenter Monsieur le Maire dans l'ensemble de ses prérogatives, au sein de la Mission locale de la vallée de Montmorency.

Reçu de réception en préfecture
095-219507218-20260325-ARR26_0131-A1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Article 2 : Pour l'exercice de cette représentation, Monsieur Mohamed BOUROUIS, Cinquième adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à l'insertion professionnelle, respectera le formalisme suivant en matière de délégation de signature :

Pour le Maire et par délégation
Le Cinquième adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à l'insertion professionnelle

Mohamed BOUROUIS

Article 3 : La présente délégation étant consentie par Monsieur le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification à Monsieur Mohamed BOUROUIS, et de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil et notifié à l'intéressé et à la Mission locale de la vallée de Montmorency.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 25 mars 2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Miloud GOUAL

Mis en ligne sur le site de la commune le :

30 mars 2026